Une étude rendue publique ce vendredi, réalisée sur une base de 15.000 produits de beauté-hygiène par un institut indépendant, met en exergue le fait que près de 40 % des produits d'hygiène et de beauté contiennent au moins un perturbateur endocrinien. En avril, une étude l'UFC-Que Choisir annonçait des résultats similaires.
Selon ce travail, les vernis à ongles arrivent en tête (74 % d'entre eux contiennent *au moins* un perturbateur endocrinien) devant les fonds de teint (71 %), les produits de maquillage pour les yeux (51 %), les démaquillants (43 %), les rouges à lèvres (40 %), les soins du visage (38 %) les déodorants (36 %), les dentifrices (30 %) et les shampoings (24 %).

Ces perturbateurs endocriniens sont des substances qui interfèrent avec le système hormonal humain.
Elles ont donc un impact sur la fertilité (altération de la qualité du sperme, apparition précoce de la puberté) et augmentation du nombre de cancers du sein et de la prostate -qui sont en plus renforcés par l'effet cocktail.
Cela pose plusieurs conséquences juridiques, en termes de responsabilité : administration de substances nuisibles (renforcé par cet effet cocktail),

délit de tromperie (étiquettes incomplètes, ou affichant la présence de molécules non-détectés que l'UFC lors des tests),

etc.

Le Parlement européen a entamé la mise en œuvre d'une nouvelle législation afin de réexaminer de manière approfondie les règles actuelles relatives aux perturbateurs endocriniens ; et ont appelé la Commission européenne à prendre des mesures par rapport à ces perturbateurs endocriniens.